Mouvement Citoyen

HANDICAP-QUÉBEC

Marche des 10% : 2e édition !

Éric Bussière vs Beijing

Un quadraplégique se suicide, coupables recherchés

Ensemble!!!

Ils sont partis...

Deux de nos collègues nous ont quittés cet été. Des gens qui y croyaient. Des gens qui n'avaient qu'un but : promouvoir et atteindre la liberté. Des gens qui donnaient sans compter.

Mon ami Gabriel Gauthier et moi étions en train de monter un projet de pubs afin de promouvoir les droits de nos frères et soeurs. Gabriel avait écrit les scénarios, il ne manquait que mes textes.

Notre amie Louise Guertin adorait le web magazine, le Mouvement et croyait qu'un jour, pas si lointain, nous y arriverions!

Mes amis, nous continuerons à travailler fort pour vous honorer et, bien sûr, pour notre liberté!

Visitez-nous au www.handicap-quebec.org

Mot du rédacteur en chef !

Mes amis,

Je suis fier de nous! Nous avons une fois de plus, ensemble, peu importe notre allégence, manifesté afin de dénoncer notre réalité. Que ce soit dans la rue ou sur les réseaux sociaux, nous avons torché comme on dit et laissez-moi vous dire qu'on n'a pas fini!

Très bientôt, en collaboration avec le RAPLIQ, nous inviterons tous les présidents, directeurs généraux, coordonnateurs, des organismes de défense des droits des personnes handicapées à venir s'asseoir à une table afin qu'enfin, nous puissions élaborer une stratégie et des ententes pour que la liberté de nos frères et soeurs ne soient pas qu'un rêve mais devienne réalité.

Cette rencontre extraordinaire aura un objectif clair : celui de savoir qui veut embarquer dans ce navire qui prône la liberté et qui veut débarquer. Mon souhait est bien sûr que tous restent à bord car c'est ainsi que nous vaincrons.

J'ai confiance qu'un jour, ensemble, peu importe notre allégence, nous vaincrons!!!

Richard Guilmette
(Photo Virginie Gosselin)
(Photo couverture Richard Guilmette & courtoisie)

La Marche des 10% - 2e édition!

Rares sont les mobilisations de personnes handicapées au Québec et à travers le monde. Très rares même. En fait, mobiliser les personnes handicapées relève de l'exploit dans notre société où l'accessibilité demeure un enjeu et un défi de taille. Accessibilité des lieux certes, mais aussi accessibilité des transports, accessibilité financière. Car oui, qu'on se le tienne pour dit, la majorité des personnes handicapées sont pauvres et quand on est pauvre, il est difficile de sortir de chez-soi et de se déplacer pour participer à des événements mobilisateurs non qu'on ne veuille pas, mais tout simplement parce qu'on n'a pas les moyens de le faire.

Malgré ces contraintes de mobilisation, le lundi 1er septembre dernier plus de 130 personnes, pour la majorité des personnes handicapées, se sont réunies pour la 2e édition de la Marche des 10% organisée par le Mouvement Citoyen Handicap-Québec! Tous ceux qui y étaient vous le diront : il régnait une ambiance du tonnerre sur les trois kilomètres du parcours de la Marche des 10%! Ayant pris le départ comme l'an dernier au Parc La Fontaine pour ensuite parcourir les rues Cherrier, Berri, de Maisonneuve et McGill College pour terminer devant les bureaux du premier ministre du Québec situés au 770 rue Sherbrooke Ouest à Montréal, les marcheurs se sont époumonés tout au long du parcours, scandant des slogans

TRANSIT
Mouvement Citoyen
Handicap-Québec
www.handicap-quebec.org
NOUS SOMMES 10%
RÉVEILLEZ-VOUS
EXISTER JUSQU'À ASSEZ
RENDEZ-MOI MA LIBERTÉ
NOUS SOMMES 10%
Mouvement Citoyen
Handicap-Québec
www.handicap-quebec.org

dénonciateurs. Armés de leurs pancartes aux slogans tout aussi chocs tels que « Exister j'en ai assez, rendez-moi ma liberté » ou « Étouffés dans la pauvreté, laissez-moi enfin respirer », les marcheurs présents souhaitaient dénoncer notamment le manque de financement des services de soutien à domicile et l'emprisonnement en CHSLD des personnes lourdement handicapées, la pauvreté dans laquelle sont enfermées les personnes handicapées et le manque de volonté politique face à l'accessibilité universelle.

Bénéficiant d'une couverture médiatique sans précédent, la 2e édition de la Marche des 10% a permis de faire connaître les principales problématiques vécues par les personnes handicapées à la population québécoise. En effet, l'organisateur de la Marche des 10%, fondateur en chef du Mouvement Citoyen Handicap-Québec et rédacteur en chef du web magazine du MCHQ Richard Guilmette a été reçu sur plusieurs plateaux notamment par Cindy Royer à LCN, à Mario Dumont à LCN, à RDI le Matin sur les ondes de ICI RDI et à Pas de midi sans info sur les ondes de ICI Radio-Canada Première afin de dénoncer l'inaction et l'ignorance des gouvernements envers les personnes handicapées. Jamais les médias n'auront autant parlé des personnes handicapées au cours des dernières décennies qu'au cours de ce week-end de la Fête du Travail 2014 alors qu'en plus de ces entrevues accordées en direct, plusieurs médias ont couvert l'événement que fut la Marche des 10% car oui, ce fut tout un événement!

TVA Nouvelles, ICI Radio-Canada Première, CBC News, Global News, Le Journal de Montréal et Le Devoir ont parlé de cet épisode marquant dans l'histoire des personnes handicapées et qui ne pourra être oublié par tous ceux qui étaient de la partie.

Événement rassembleur, la Marche des 10% a réuni des personnes handicapées et non handicapées de tous les milieux, de tous les horizons et même provenant de régions aussi loin que de l'Abitibi! Des passants se sont aussi joints à la Marche en cours de route, souhaitant s'associer au mouvement de contestation qui sévissait à ce moment! Le Mouvement Citoyen Handicap-Québec a non seulement relevé le défi d'organiser un événement mobilisateur et d'en faire parler sur la place publique, mais aussi celui de rassembler des gens provenant de nombreux organismes tels que le RAPLIQ, CAPVISH, Ex Aequo et Vie Autonome Montréal. M. Guilmette a désormais la reconnaissance de ses pairs, ce qui fait de lui l'un des plus important porte-parole des personnes handicapées au Québec.

Le Mouvement Citoyen Handicap-Québec donne rendez-vous à la population l'an prochain pour la 3e édition de la Marche des 10%! Trop longtemps les personnes handicapées sont restées dans l'ombre, plus jamais les personnes handicapées ne se tairont. L'État québécois et les citoyens du Québec n'ont pas fini d'entendre parler de nous!

Karine Savard-Arsenault

(Photos courtoisie)

Mouvement Citoyen
Handicap-Québec
www.handicap-quebec.org

TV

Le RAPLIQ souligne le très bon travail de Richard Guilmette et de Mouvement Citoyen Handicap-Québec

Qu'on soit d'accord avec les propos de l'homme; qu'on soit confortable ou non avec la philosophie de son organisme, chose certaine, le Mouvement Citoyen Handicap-Québec et son fondateur Richard Guilmette ne laissent personne indifférent.

Pour la deuxième année consécutive, avec ses troupes de militants et d'autres organismes, il a initié la Marche des 10%. Les gens l'ont suivi, certains par curiosité, d'autres par convictions, mais la plupart parce qu'un besoin intense de changement les habite, parce qu'elles et eux aussi veulent absolument que les gouvernements respectent leurs droits et les traitent comme l'ensemble des citoyens Québécois.

Nous sommes 10% à vouloir faire reconnaître notre statut de personnes ayant, certes, des limitations mais n'étant pas « limitées » dans l'exercice de nos droits.

Mais parlons-en de ces droits. Pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux à les revendiquer?

Heureusement qu'il y a le Mouvement Citoyen Handicap-Québec, le RAPLIQ, Accessibilize Montréal et quelques membres isolés d'autres organismes qui descendent dans la rue et réclament haut et fort ce qui leur est dû!

Mais pourquoi donc ne sommes-nous pas plus nombreux à le faire? Quel organisme oeuvrant en défense des droits des personnes handicapées peut ne pas être en faveur de l'accessibilité universelle, d'un revenu décent, de soins à domicile respectant la dignité humaine?

Et pourtant, il y en a... Incroyable, mais vrai! Et pourquoi? Eh bien pour diverses raisons telles que :
- Ce n'est pas notre façon de procéder.
- On préfère user de concertation auprès de nos gouvernements ou de la ville.
- Qu'est-ce que ça donnerait? De toute façon, c'est David contre Goliath.

Mais, entre vous et moi, la « vraie » raison de ces organismes qui ne « veulent » pas descendre dans la rue et monter aux barricades avec nous est sans contredit :

- On ne « peut » pas, sinon ça déplairait à nos bailleurs de fonds et nous risquerions de perdre nos subventions…

Mais ça, ces organismes-là, n'oseront pas l'avouer.

C'est donc dire que, ce faisant, cette « retenue » à se joindre à nous, est extrêmement nuisible pour l'avancée de notre quête pour cette inclusion sociale tant souhaitée.

Plus nous serons nombreux à revendiquer ce que nous ne devrions même pas avoir à quémander de la sorte, plus forte sera notre voix et plus rapidement nous obtiendrons des engagements formels, une politique appliquée, une loi adoptée!

Et si ces « frileux » ne se joignent jamais à nous, par souci de conserver leurs octrois financiers, eh bien, ce sera peut-être un peu plus long, mais nous vaincrons quand même!

Solidaire - L'Équipe du RAPLIQ

(Photo Marilou Bouchard)

"Ils lui ont tout enlevé en une journée"

Dimanche dernier, Yvan Tremblay a mis fin à ses jours. Forcé de quitter rapidement son petit logement adapté du Domaine Vittie Desjardins pour des raisons administratives, l'homme quadriplégique a préféré en finir plutôt que «d'être mis dans une prison». Histoire d'une victime collatérale de la tragédie de L'Isle-Verte.

«Durant 17 ans, Yvan s'est battu pour avoir une certaine qualité de vie. Et ils lui ont tout enlevé en une journée», laisse tomber son amie de longue date, Denise Godbout. En refusant de se taire, M. Tremblay, se console-t-elle, ne sera pas mort en vain.

Depuis l'incendie meurtrier de L'Isle-Verte, le gouvernement a revu les règles de sécurité dans les centres d'hébergement du Québec. Ce faisant, Yvan Tremblay ne correspondait plus aux critères de l'établissement, qui ne pouvait plus assurer son évacuation en cas de sinistre.

Avisé de cette décision au cours de l'été, l'homme a tout fait pour demeurer dans son appartement qu'il occupait depuis presque 10 ans. Un petit cocon qui convenait parfaitement à ses besoins, malgré son lourd handicap. «Il avait sa musique, son bureau, son ordinateur, sa cuisine, sa télévision. C'était un gars brillant, informé, débrouillard qui, avec ses deux frères, avait "patenté" une multitude d'objets pour lui faciliter la vie. Il avait conservé une grande autonomie, même s'il était paralysé à partir du cou», explique Mme Godbout.

Un personnage

Yvan Tremblay oeuvrait dans le domaine de la construction quand un grave accident de travail l'a confiné à un fauteuil roulant. Pilote de petit avion, actif et furieusement indépendant, l'homme avait 50 ans quand sa vie a basculé. «Yvan, c'était un homme de liberté totale. Il ne s'est jamais plaint de sa situation, il a assumé cette souffrance avec beaucoup de dignité. C'était un solitaire, mais qui aimait jaser. Il avait plusieurs amis proches», confie celle qui l'a côtoyé durant 40 ans.

En raison de son état, oui, le suicide avait été abordé dans le passé, mais M. Tremblay n'est jamais passé à l'acte. Selon Denise Godbout, ce déracinement forcé a été la goutte qui a fait déborder le vase. «On l'obligeait à partir à la fin

septembre, sinon, c'est eux qui le "plaçaient". Il perdait toute son autonomie, on lui réenlevait sa vie en le transférant dans une chambre sans cuisine et sans assez d'espace pour toutes ses choses. Ils le remettaient dans une prison."

Les formulaires

Mme Godbout déplore qu'un formulaire ait décidé du destin de son ami. "C'était des questions qui ne correspondaient pas à sa situation. Ils l'ont coté 9, alors que le Domaine Vittie-Desjardins accepte jusqu'à 6. Mais il avait toujours été coté 9! Mais dans son cas, les services étaient payés par la CSST; le centre avait peu de soins à lui fournir. La nuit, ils disaient ne plus pouvoir le lever en cas d'incendie. Nous avons offert de payer quelqu'un pour être sur place. Ils n'ont jamais donné suite."

"Je n'en veux pas aux personnes, j'en veux au système. Ils étaient seulement des pantins qui répondaient aux directives du ministère. Mais qu'est-ce qui pressait tant? Pourquoi le bousculer sans répondre à ses besoins? Ils ont seulement appliqué les règles à la lettre", constate Mme Godbout.

La dame rappelle, preuve à l'appui, que même le médecin traitant de M.

"Il perdait toute son autonomie [...]. Ils le remettaient dans une prison."

Tremblay avait refusé de signer un formulaire de transfert vers un autre établissement du réseau d'hébergement.

Nombreux recours

Prêt à tout pour demeurer dans son logement, M. Tremblay, avec l'aide de Mme Godbout, avait contacté le bureau de l'avocat Me Jean-Pierre Ménard, spécialisé dans les causes de santé. "Ils ont été très gentils. Ils ont dit: battez-vous! Mais ils nous ont aussi conseillé de ne pas perdre de temps et d'argent en justice. Ils n'ont même pas chargé la consultation", souligne Mme Godbout.

M. Tremblay était même prêt à signer un dégagement de responsabilités envers le CSSS de la Haute-Yamaska en cas de sinistre. La direction du programme personnes hébergées (DPPH) a demandé un avis juridique à un cabinet d'avocats de Granby sur la validité d'une telle renonciation. Selon la firme, ce document n'aurait eu aucune valeur légale et n'aurait pas protégé l'établissement contre d'éventuels recours en dommages.

Compte tenu des circonstances, la relocalisation de M. Tremblay était, selon eux, tout à fait appropriée. La firme proposait également son soutien dans l'éventualité où M. Tremblay refusait d'être relogé.

"Ils ont complètement oublié Yvan dans toute cette histoire. Ils ont seulement pensé à le déplacer pour éviter d'être poursuivis en cas d'incendie", conclut Denise Godbout tristement.

(Source : Isabelle Authier / La Voix de l'Est / 20 septembre 2014)

(Photos Flickr - StudioTempura & courtoisie)

RIP Yvan Tremblay, au nom du socialisme liberticide

Yvan Tremblay s'est récemment enlevé la vie. Je ne connaissais pas le type. Pourtant, j'ai l'impression de me voir au travers les lignes cette triste histoire de désespoir extrême. Il vivait depuis bientôt 10 ans dans son appartement bien adapté à sa condition. Il était paralysé du cou aux pieds. Sa famille avait réussi à lui inventer des gadgets qui l'ont rapproché d'une certaine autonomie.

Depuis plusieurs mois, il était contraint de quitter son logement adapté du Domaine Vittie & Desjardins en Montérégie pour des raisons de sécurité incendie. Les administrateurs le voulaient, coûte que coûte, en CHSLD. Comme si ça allait lui sauver la vie...

Les normes de sécurité ayant été renforcées suite au tragique incendie de l'Îsle-Verte, le *gouvernemaman* se devait de brimer le droit d'une infime minorité, encore une fois.

Dans la foulée de la tragédie de l'Îsle-Verte, j'avais écrit ce court texte en janvier 2014 :

Dire combien on les aime
Mes plus sincères condoléances à toutes les familles touchées par le décès de plusieurs personnes à L'Isle-Verte.

Il faut tout mettre en œuvre pour empêcher ces catastrophes, mais malheureusement, on ne pourra jamais assurer la sécurité de tous dans notre société. Même avec des millions de dollars investis, il y aura toujours des événements malheureux pour nous rappeler combien la vie est fragile.

À mes yeux, le seul moyen de vivre en paix avec soi-même et s'armer pour être prêt à passer au travers une tragédie de la sorte est de s'assurer de dire combien on aime nos parents, nos enfants et nos amis.

La société dans laquelle nous avons l'impression d'évoluer présentement, n'est en fait, qu'une pure et simple prise de contrôle total de tous les aspects de la vie ses citoyens. Aucune place pour la liberté, le choix, ni la responsabilité individuelle.

Avez-vous déjà été consulter le Code de construction, ce fameux Code national du bâtiment (CNB)? C'est d'une complexité désarmante. Comme si la vie en société était un immense casse-tête et que l'*Étata* était en mesure de tout encadrer pour sauver des vies, à tout prix. Quelle naïveté, quel populisme...

Pour ceux qui vivent dans l'insécurité, si les centaines de lignes de texte du CNB et le travail des fonctionnaires et architectes vous réconfortent, grand bien vous fasse. Pour ma part, je fais confiance en la vie, en mon autonomie. Je vis pleinement chaque journée comme si c'était la dernière page de ma biographie. Je ris et je m'ennuie, je pleure puis je souris. Je porte une grande attention à ma sécurité, je me protège du mieux que je peux selon mes connaissances et capacités. Je vis. Responsablement.

Dans une implication communautaire précédente, il y a plus de 15 ans, nous avions fait construire un bâtiment pour héberger 12 personnes lourdement handicapées. La loi obligeait déjà à installer des gicleurs partout dans l'immeuble. Plusieurs années plus tard, une personne qui siégeait toujours au conseil d'administration m'a informé que le système de gicleurs avait été débranché à cause de toutes les fuites d'eau qui avaient été mal colmatées au fil des années. Des problèmes d'infiltration d'eau et de moisissures avaient aussi été décelés. Vous imaginez tous les dangers pour la santé? Sans parler des contraintes de démolition et de reconstruction que ça pourrait impliquer!

Avec la philosophie du plus bas soumissionnaire, il ne faut pas rester surpris de ces résultats à moyen et à long terme.

Ultérieurement, un deuxième édifice de 12 logements pour handicapés a été construit dans mon quartier pour satisfaire les exigences du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Ces 12 appartements adaptés étaient préalablement regroupés aléatoirement dans un immeuble d'une centaine de logements sur cinq étages. Le coût pour l'installation de gicleurs dans ladite tour à logements en béton armé était colossal.

Ils ont donc organisé des rencontres pour affoler les résidents concernés (comme dans Activités Paranormales) pour ensuite les forcer à déménager contre leur volonté dans un logement beaucoup plus petit, érigé d'une banale structure de bois, recouvert d'un grand toit plat et des murs intérieurs « en carton ». Comble de l'idiotie, cette nouvelle résidence a été exemptée de l'installation de gicleurs pour des raisons de superficie et de hauteur. Les décideurs ont dû s'imaginer qu'il est plus facile d'évacuer 12 personnes au rez-de-chaussée avec une seule intervenante la nuit plutôt que 12 chevaliers dissipés sur plusieurs paliers dans un château de roc et de mortier...

"Yvan, repose en paix. Nous allons poursuivre notre combat avec les armes que tu nous as laissé en héritage."

Quelle belle façon de ghettoïser un groupe de personnes handicapées au fond d'un stationnement, tous au rez-de-chaussée, sur la bonne terre des vaches et à la merci des passants malintentionnés.

Dans toute cette histoire, j'ai plutôt tendance à rendre responsables tous les fonctionnaires et décideurs qui lui ont sournoisement mis la corde au cou, au nom du socialisme liberticide.

Yvan, repose en paix. Nous allons poursuivre notre combat avec les armes que tu nous as laissé en héritage.

Alain Gaudet

(Photo Google Images)

Un quadraplégique se tue - Les coupables recherchés

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 septembre 2014 – C'est avec horreur, dégoût et une grande honte que nous avons appris le suicide de M. Yvan Tremblay survenu le 14 septembre dernier, un homme quadraplégique que le système considérait comme un objet et non comme un homme.

Le Mouvement Citoyen Handicap-Québec (MCHQ) et M. Richard Guilmette demandent une enquête publique du coroner et des explications du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin que toute la lumière soit faite sur cette horreur administrative.

M. Tremblay s'est battu pendant 17 ans pour rester un homme libre et en un clin d'oeil, les autorités du CSSS de la Haute-Yamaska lui ont tout enlevé, prétextant que son milieu de vie n'était plus sécuritaire. M. Tremblay habitait son logement du Domaine Vittie & Desjardins depuis 10 ans et tout allait bien jusqu'au jour où on lui a annoncé qu'il devait partir pour être fait prisonnier d'un CHSLD. Nous croyons que le suicide de M. Tremblay doit être puni sévèrement et que les responsables qui l'ont poussé au suicide doivent être traduits en justice.

Rappelons que le Mouvement Citoyen Handicap-Québec est un mouvement citoyen de défense des droits des personnes handicapées. Il est parrainé par M. Richard Guilmette, un activiste bien connu et reconnu dans le monde des personnes handicapées. Lauréat du prix Hommage bénévolat-Québec 2010 et détenteur de la Médaille de l'Assemblée nationale, il est également fondateur de la Marche des 10% qui a entre autre comme mission de dénoncer le manque de ressources financières en maintien à domicile.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Richard Guilmette
Fondateur et rédacteur en chef, MCHQ
rg@videotron.qc.ca
www.handicap-quebec.org et www.richardg.qc.ca
(450) 349-4008

Éric Bussière vs Beijing

Il y a un peu plus de trois ans, Éric Bussière s'ennuyait et cherchait un projet qui allait le captiver. Un appel à sa travailleuse sociale, qui lui a parlé du Centre d'intégration à la vie active (CIVA), a changé sa vie...

Lorsqu'il a passé cet appel, Éric Bussière ne pouvait se douter qu'il allait transformer du tout au tout son quotidien. Au CIVA, il a découvert en septembre 2011 le boccia, sport qu'il a tout de suite adopté... et qui l'a lui aussi adopté! En effet, pour la deuxième année maintenant, Éric fait partie de l'équipe canadienne de boccia et il est 24e au monde. Oui oui, vous avez bien lu! Le fondateur du Mouvement Citoyen Handicap-Québec et rédacteur en chef du web magazine, Richard Guilmette, s'est entretenu avec lui à la veille de son départ pour Beijing, en Chine où se sont tenus les Championnats du monde de boccia du 19 au 28 septembre dernier. C'est en direct de sa chambre d'hôtel de Toronto qu'Éric a eu la générosité de nous accorder cette entrevue. Récit du parcours d'un athlète d'exception!

Atteint d'amyotrophie spinale de type II, Éric est classé BC3 au boccia, la catégorie pour les plus maganés comme il l'appelle! Si les championnats du monde sont la compétition la plus importante à laquelle il a pris part jusqu'à maintenant, il n'en demeure pas moins qu'il a dû travailler fort pour se rendre là! Depuis trois ans, Éric accumule les entraînements, les évaluations et les compétitions afin de maintenir sa position au classement. Car se tailler une place une fois au sein de l'équipe canadienne ne veut pas dire qu'on réussira l'année suivante! Eh non! Comme il l'explique, c'est un éternel recommencement : "À chaque année, je dois d'abord être sélectionné sur l'équipe du Québec puis, ensuite, je dois tailler ma place sur l'équipe canadienne". La sélection sur l'équipe canadienne s'effectue en avril et est en vigueur jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Comme il l'explique, le processus de sélection n'est pas simple : "Les entraîneurs effectuent plusieurs évaluations de nos performances selon nos résultats aux compétitions et selon un système de pointage, le processus est assez complexe". Bien qu'il ait terminé 2e dans sa catégorie aux derniers

Championnats canadiens tenus à St. John's, Terre-Neuve à la fin du mois de mars dernier, Éric n'était pas certain d'être sélectionné sur l'équipe nationale. Heureusement pour lui, suite à l'évaluation de l'ensemble de ses performances, il a gagné son pari d'en faire parti pour la deuxième année consécutive!

Quand on demande à Éric à quoi ressemble son quotidien maintenant, on comprend rapidement que la personne qui s'ennuyait il y a trois ans est maintenant loin derrière lui! "Je considère le boccia comme étant mon travail. Je m'entraîne trois fois par semaine via le CIVA, ce qui m'aide beaucoup à améliorer mes performances." Et en plus de ses entraînements en sol montréalais, il parcourt le Québec de tournois en tournois, le Canada pour des camps d'entraînement et des compétitions et le monde afin d'améliorer son jeu à travers des compétitions de haut niveau... à l'image de l'athlète qu'il est devenu!

Si Éric peut s'investir autant dans son sport, c'est qu'il a obtenu une bourse de Sport Canada et que son commanditaire Amylior le soutient financièrement. Et il n'est pas le seul à être soutenu dans toute cette aventure, son assistante sportive l'est également! Mais quel est donc le rôle le cette assistante sportive? L'assistante sportive d'Éric joue le rôle de sa main mais impossible pour elle de regarder le jeu sous peine de pénalités! Elle laisse ses mouvements être dirigés par Éric, qui lui dicte ce qu'il souhaite qu'elle fasse. Éric se considère chanceux d'avoir une complice comme elle pour pratiquer son sport : "Ce n'est pas toujours facile de trouver les personnes pour nous aider mais quand

on a la chance, on doit en profiter." Mais qui est-elle, cette assitante sportive? Elle se nomme Francine Hébert et elle est nulle autre que la mère d'Éric. Si la vie de l'athlète a changé du tout au tout, celle de son assistante a aussi pris un virage à 180 degrés!

Celle qui a travaillé pendant près de 18 ans dans le domaine de l'encadrement a dû faire un choix en janvier dernier : "Au début, Éric pratiquait une fois par semaine alors j'ai demandé à mon patron de pouvoir m'absenter cette journée là. Ensuite, ce fut deux jours par semaine. Encore une fois, mon patron, qui fut une perle à travers toute cette aventure, a dit oui. Mais à un moment donné, le boccia demandait beaucoup et en janvier dernier, j'ai demandé à prendre un congé sabbatique de six mois. Mon patron a de nouveau accepté. Au bout de six mois, j'ai finalement pris la décision de ne pas retourner au travail et de mon consacrer à temps plein à mon rôle d'assistante sportive. Et je ne le regrette pas!" "Éric et moi sommes comme un vieux couple. Des fois on s'obstine un peu mais jamais de grosses chicanes! On profite du moment présent, des expériences que l'on vit".

Et que pense Mme Hébert des performances de son fils? "Je suis confiante qu'il participera aux prochains Jeux Paralympiques", dit-elle avec assurance.

Éric en est la preuve : peu importe nos limitations, il faut vivre nos rêves à fond! Éric, le Canada est derrière toi!

Karine Savard-Arsenault, d'après une entrevue de Richard Guilmette
(Photos courtoisie)

"Quoi? Parle plus fort!"

Plusieurs de mes amis ayant une maladie neuromusculaire m'ont dit qu'ils aimeraient utiliser un gadget qui pourrait les aider à parler plus fort car leur maladie les en empêchait. J'ai fouiné sur Internet et voici ce que j'ai trouvé!

Un ampli portatif

Pour les personnes atteintes de maladies neuromusculaires comme l'amyotrophie spinale ou la myopathie de Duchenne (qui n'ont pas les muscles assez fort pour parler à un niveau normal ou pour prononcer de longues phrase), un amplificateur de la voix peut les aider à économiser leur énergie car avec un ampli, plus besoin de se répéter ou de se forcer à parler plus fort pour se faire entendre!

Il y a plusieurs systèmes sur le marché mais j'ai trouvé le ChatterVox qui m'apparaît le plus complet. Il comprend entre autre un microphone et un amplificateur / haut-parleur portatif qui peut se fixer au fauteuil roulant ou se porter autour de la taille de la personne.

La compagnie propose 3 types de microphones : au cou, en casque d'écoute ou à la main. Le casque d'écoute est le microphone inclus dans le kit de base et serait celui qui donnerait de meilleurs résultats. Tous leurs microphones sont de haute qualité et permettent d'augmenter le volume de la voix jusqu'à 15 décibels et ce, sans capter les autres voix et bruits environnants. Le volume de l'appareil est également ajustable.

Les piles sont rechargeables. Pour 5 heures de charge, vous obtenez 14 heures d'utilisation en temps continu. Vous pouvez changer les piles pour 6 piles AA.

Sur www.chattervox.com, vous avez le choix entre la version noire ou blanche et aussi tous les accessoires tels que les 3 sortes de microphones, un chargeur de remplacement, une extension de ceinture, des piles rechargeables, un étui en néoprène et un sac de rangement.

Selon mes recherches, le ChatterVox est parmi les plus dispendieux mais aussi parmi les plus performants.

Tina Gauthier

(Photos courtoisie)

Washington DC - Banff

En aspirante grande voyageuse improvisée ou passionnée, tout est toujours une question de point de vue, j'ai rayé Washington DC et Banff de ma liste pour marquer le début de mon été 2014. En l'espace d'une quinzaine de jours, j'ai pu comparer, tout en explorant, nos grands voisins les États-Unis et mon grand Canada qui se voyage mieux en avion, mais je garde quand même l'idée du train, pas trop loin, dans ma tête d'aventurière rêveuse. Par le passé, j'avais déjà visité quelques villes américaines et canadiennes, mais à cette époque, je n'étais pas tenue de m'assurer d'avoir un transport ou même de trouver une chambre accessible. On s'en occupait pour moi puisque j'étais trop jeune ou je voyageais avec un groupe scolaire adapté. Ceci étant dit, je crois être plus heureuse d'en être responsable aujourd'hui. Étrange? Peut-être. Encore ici, c'est une question de point de vue.

Mon séjour à Washington DC, la fameuse ville présidentielle, était organisé par le département de Communication de mon cégep. Évidemment, c'était un projet parfait pour moi : voyage et communication! Cependant, même si l'organisation était à la base scolaire, je ne crois pas que de voyager avec une étudiante handicapée soit si commun, du moins pour mon département. Selon les Internets, Washington est supposément une des villes les plus accessibles. J'avais bien hâte d'aller voir par moi-même! Secret pour personne, j'ai été agréablement surprise à quelques exceptions près. Pour nous rendre à destination, nous avions opté pour un bus voyageur, questions de logistique et de budget. Ayant eu une expérience très impressionnante avec les bus voyageur d'Écosse, j'étais très curieuse de voir ce qu'allait me réserver *La Québécoise*. Un bel autocar bleu tout droit sorti du manufacturier s'arrête devant notre regroupement d'étudiants excités de partir. Le chauffeur descend, fier de son bel engin bleu et aussi fier qu'il soit accessible parce que j'imagine que j'ai l'air gentille et que ça serait dommage que ma carcasse rose m'empêche de faire des voyages d'école. Bref, il m'indique que l'élévateur est derrière et en m'expliquant que son bus est tout neuf, il me dit qu'il a justement eu sa formation pour manipuler son élévateur le matin même. Il en revenait tout juste! Bonne chose, ça risque d'être frais dans sa mémoire? Peut-être, mais non. Sa maîtrise était superficielle admettons. Le chauffeur était génial et je n'ai rien à redire sur son attitude, mais mes suppositions étaient que probablement que son formateur ne devait pas tant maîtriser l'usage l'équipement lui-même. Néanmoins, dans un esprit de débrouillardise, on a appris sur le tas comme on dit, mais on va aussi dire merci, j'ai un petit

fauteuil.

Pour le reste, Washington est très *wheelchair friendly* comme le mentionnait l'Internet. Je n'ai malheureusement pas utilisé les transports en commun puisque tout se marchait/roulait d'où nous étions et sinon, nous avions notre méga autobus bleu. Je sais toutefois que les autobus arboraient ma photo (le fameux logo des handicapés) et que le métro est tout simplement accessible, preuve à l'appui. J'ai aussi expérimenté, pour une première fois, les auberges jeunesse! Je dois avouer que ce n'est pas ce qui a de plus génial en terme d'intimité… Nous avons eu une chambre « privée » pour éviter d'avoir à aller se changer dans une cabine de toilette. Je suis quand même heureuse d'avoir vécu cette ambiance communautaire, mais je concède que ce n'est pas le choix le plus adapté lorsque l'on dépend de quelqu'un d'autre pour s'habiller ou prendre sa douche, par exemple. Il reste que Washington fût une très belle expérience enrichissante!

De retour à Montréal, je n'avais que trois jours pour me préparer pour Banff. J'ai adoré cette sensation d'arriver pour mieux repartir! Alors aussitôt arrivée, je me retrouvais encore une fois à l'aéroport, mon nouvel endroit préféré. Juste après, c'est le St-Bock sur St-Denis mais ça, c'est une autre histoire, je devais réapprendre à aimer mon Montréal. Bref, notre départ pour Banff était ma 7e fois en avion depuis la dernière année. J'étais un peu contente de pouvoir dire ça.

"Tout est proche et les lignes de transport en commun sont accessibles et cette fois, je les ai utilisés!"

Notre vol s'est très bien passé et arrivés à Calgary, nous n'avons pas vraiment rencontré de problème. Pour se rendre de l'aéroport à Banff, notre seule option était le taxi puisqu'aucun bus voyageur n'était accessible. Au final, puisque nous étions trois, la différence de prix entre le bus et un taxi n'était pas si grande, au moins. Cependant, nos options étaient pas mal plus restreintes qu'en Écosse ou en Irlande admettons.

Étant une petite ville très touristique, Banff ne nous a pas vraiment causé de problème. Tout est proche et les lignes de transport en commun sont accessibles et cette fois, je les ai utilisés!

Les activités sont en grande majorité accessibles et en plus, avouons-le, le paysage est à couper le souffle. Une montagne à chaque tournant de tête et même en motorisé, tu peux te rendre au sommet ou du moins jusqu'à la fin du téléférique. Pour les restaurants, il était quand même préférable de vérifier s'ils étaient accessibles ou non mais il y en avait tellement et ce, sur de courtes distances que de changer de plan à la dernière minute restait facile. Notre seul problème dans cette magnifique petite ville fut de retourner à l'aéroport pour deux raisons. La première étant que notre taxi de départ était en fait une compagnie de Calgary et que le transport Banff-Calgary s'effectue avec des bus voyageur qui ne sont pas accessibles.

Finalement, après avoir épluché les possibilités du genre louer une van adaptée (soi-disant introuvable), le taxi de Calgary a fait un accord avec nous qui nous a quand même coûté un 100$ de plus. Pas mal au pied du mur n'ayant aucune autre option, nous avons accepté. La deuxième raison, eh bien... qui voudrait quitter Banff ?

De retour pour de bon à Montréal, ça été un peu long avant que je retombe en amour avec ma ville, je dois avouer. Parce que j'aime trop être ailleurs? Parce que la liberté prend un tout autre sens? Sûrement mais, tranquillement, je me remets à aimer ma ville. Il le faut!

Marirlyne Turcot

(Photos courtoisie)

La révolution est en marche

Au Québec, les personnes handicapées et inaptes à l'emploi ne peuvent survivre que dans le cadre du régime d'aide sociale, qui n'est pas conçu pour elles.

Cette prise en charge au nom de la solidarité sociale a de nombreux effets pervers.
Elle tient en laisse ses bénéficiaires, qui ne connaissent aucune liberté dans leur vie.

Elle porte atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux des personnes handicapées dont elle contrôle l'existence.

La Marche des 10%, qui illustre leur combat au Québec, a connu sa deuxième édition le 1er septembre. Elle est le premier pas de leur révolte.

Cela suffit!

Les personnes inaptes à l'emploi ont décidé de prendre les grands moyens pour faire respecter leurs droits constitutionnels en interpellant les tribunaux.

Depuis près d'un demi-siècle, sous couvert de progrès social et de discours en faveur de l'inclusion, la société québécoise a cloitré les personnes invalides et inaptes au travail dans un ghetto.

Pour en sortir, les damnés de la société québécoise ont lancé leur révolution.

Ils vont demander aux tribunaux de dire le droit et :

- De constater que des lois ou des règlements du Québec sont purement et simplement contraires à leurs droits constitutionnels fondamentaux lorsqu'ils leur sont appliqués;

- De se prononcer sur la constitutionnalité des orientations ministérielles sur les milieux de vie en CHSLD (cela inclut aussi les autres milieux de vie substituts comme les îlots d'appartements avec services, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial, etc.).

Les personnes handicapées et invalides à l'emploi sont des parias

Le constat est implacable, puisque pour ne pas perdre le droit à l'aide sociale :

- Il est interdit de vivre en couple et en famille (si le conjoint a des revenus);

- Il est interdit de mettre de l'argent de côté pour sa retraite ou pour acheter un équipement destiné à pallier un handicap;

- Il est interdit de voyager en dehors du Québec plus de 30 jours consécutifs et si le prestataire fait plus d'un voyage par an celui-ci doit le justifier;

- Il est interdit d'étudier à temps plein sans perte de revenu;

- Il est pratiquement impossible de choisir son milieu de vie, puisqu'un logement privatif accessible et adapté est trop dispendieux pour y vivre seul. Alors restent les logements subventionnés par l'État (HLM et autres). Or, l'accès aux dits logements est très contraignant notamment en matière de vie privée.

"Ainsi, lorsqu'un résident s'oppose à « l'autorité » et à ses décisions, les CSSS n'hésitent pas à instrumentaliser les tribunaux de manière à obtenir des ordonnances judiciaires pour imposer leurs diktats."

Le constat est aussi implacable s'agissant des CHSLD et assimilés :

- Il est interdit d'être hébergé avec son conjoint si celui-ci n'est pas admissible à l'hébergement en CHSLD;

- Il est interdit d'avoir une vie affective et sexuelle au quotidien;

- Il est interdit d'être hébergé avec ses enfants;

- Il est interdit de garder des parents ou des amis à coucher pour la nuit;

- Il est interdit d'avoir son médecin personnel;

- Il est interdit d'avoir recours à des services médicaux et paramédicaux externes et privés.

Cette ségrégation est inacceptable dans un État de droit comme le Québec

Au sein même de la communauté des personnes handicapées, une sous-catégorie est ignorée de tous : celle des personnes qui ne peuvent pas intégrer le marché du travail. À cet égard, les gouvernements successifs ont agi en fermant sciemment les yeux et en maintenant en vigueur des lois abusivement contraignantes.

Pour cela il faut impérativement que les personnes vulnérables puissent s'affranchir de ce régime dictatorial.

En ce contexte, il convient d'agir pour obtenir que l'État cesse de s'arroger des droits arbitraires et péremptoires sur les personnes handicapées et

qu'une fois pour toutes le handicap ne puisse plus être synonyme de droits arbitraires accordés à l'État.

Les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) ont actuellement trop de pouvoirs

Ceux-ci détiennent tous les pouvoirs d'évaluation des besoins d'assistance et d'accompagnement lors de la réalisation des activités de la vie quotidienne (AVQ). Ils ont également le pouvoir de déterminer si l'usager requiert un hébergement substitut comme le CHSLD.

Les directions et les intervenants qui travaillent dans les milieux de vie substituts appliquent des mesures et des méthodes coercitives à l'encontre des résidents et des familles qui osent questionner ou critiquer le régime en place. La disproportion des moyens qui interviennent entre les parties et l'impécuniosité des résidents visés empêche ces derniers de se défendre à armes égales.

Ainsi, lorsqu'un résident s'oppose à « l'autorité » et à ses décisions, les CSSS n'hésitent pas à instrumentaliser les tribunaux de manière à obtenir des ordonnances judiciaires pour imposer leurs diktats. Ils s'arrogent ainsi assez facilement, sans résistance possible, le droit d'appliquer leurs plans de soins et leurs protocoles. Les résidents se voient imposer ainsi un soin, un traitement (ou ce qui en tient lieu) contre leur gré et, parfois, sans ordonnance judiciaire.

En cela, les CSSS exercent leurs hégémonies grâce à des fonds publics et en utilisant des experts qui le plus souvent exercent à l'interne sans que les tribunaux ne puissent souvent y déceler un quelconque conflit d'intérêts.

Ce pouvoir abusif doit être remis en cause, car il constitue une atteinte caractérisée aux droits fondamentaux de citoyens doués de raison.

Les personnes vulnérables et inaptes à l'emploi réclament le droit d'être évaluées par les personnes de leur choix. Elles exigent de pouvoir rémunérer les personnes de leur choix quant à la prestation des AVQ. Qu'une enveloppe budgétaire leur soit annuellement octroyée directement avec une obligation de reddition de compte formalisée et expédiée directement à l'Agence de la Santé et des Services sociaux du territoire de domicile. L'idéal serait qu'une entité nationale soit mandatée pour s'assurer que les sommes octroyées ont été dépensées selon l'évaluation des besoins (heures/soins) présentés par l'usager lui-même.

Elles revendiquent la fin des prises en charge surmédicalisées et souhaitent

clairement indiquer à qui de droit et aux tribunaux que les activités quotidiennes (AVQ) ne sont pas des soins médicaux et/ou de santé puisqu'il ne requiert pas l'intervention d'une infirmière clinicienne ni d'un docteur en médecine.

Le législateur reconnait explicitement cela puisqu'il autorise que ces activités de la vie quotidienne soient dispensées par des personnes sans formation règlementaire au sein des divers milieux de vie substituts et dans les domiciles privatifs. La loi 90 formalise d'ailleurs que les aidants naturels peuvent spécifiquement poser des actes autrement dédiés et réservés sans détenir aucun diplôme ni être titulaire d'aucune licence et/ou d'aucun permis d'exercice… Pourtant le Collège des médecins (CMQ) suggère fortement à ses membres de ne pas soigner eux-mêmes un membre de leurs familles en considérant le poids émotionnel que cela implique… Deux poids deux mesures…

Le risque d'abus de la loi sur l'euthanasie : les CSSS vont-ils exécuter des personnes handicapées?

La nouvelle loi sur la fin de vie considère l'aide médicale à mourir – l'euthanasie – comme un soin de santé.

"Le manque de balises pour l'application de cette loi est un danger potentiel pour les personnes les plus vulnérables."

Le manque de balises pour l'application de cette loi est un danger potentiel pour les personnes les plus vulnérables. La tendance au Québec est d'utiliser ce texte de façon large et libérale, malgré, ou à cause, du système de soins déficient.

Plus encore, les soins prodigués dans nos établissements de santé et au sein des CHSLD ou assimilés sont indignes d'un pays du G8, alors que les personnes ont peur et avec raison de souffrir inutilement en raison de l'absence de soins appropriés.

Soyons francs : si une personne en fin de vie souffre, c'est qu'elle ne reçoit pas les soins appropriés, et pas de soins palliatifs…

Alors quel serait le seul soin qui pourrait être imposé à une personne dans cette situation? Sans doute l'aide médicale à mourir!

Les personnes vulnérables et handicapées, en CHSLD ou en équivalent, donneraient-elles un consentement libre et éclairé, si on leur suggère alors, pour mettre fin à leurs souffrances, cette euthanasie?

En Belgique, il existe une loi sur l'euthanasie qui est un véritable bar ouvert.

L'expérience belge nous fait craindre que les CSSS se croiront légitimés, en s'en inspirant, de rechercher une ordonnance judiciaire à l'effet d'euthanasier des individus contre leur gré au motif que ce soin est en l'espèce celui qui convient. En sachant que le

curateur public du Québec est le plus souvent complice des CSSS et que cette instance n'a jamais dénoncé les conditions de vie abjectes des personnes hébergées en milieux de vie substituts. En sachant également que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a témoigné en Commission parlementaire à l'effet qu'elle irait devant les tribunaux, puisque la Loi sur l'aide médicale à mourir ne traite pas équitablement les droits des enfants mineurs et des majeurs inaptes de bénéficier eux aussi de l'accès à l'euthanasie.

Demander la mort dans ce contexte est un non-sens. Ce qu'il faut demander, ce sont des soins qui soient dignes de la médecine moderne. Si nous devions tuer toutes les personnes qui n'ont aucune qualité de vie, ce serait commencer par tous les résidents des CHSLD, soit 40 000 personnes sans voix et isolées de leurs familles et ce, souvent parce que les autorités des CSSS obtiennent des ordonnances judiciaires d'éloignement des mandataires, des proches, des amis, etc. Certaines personnes évoquent avec horreur et justesse « le seul bain donné par semaine et l'obligation faite aux résidents de déféquer selon un horaire prédéterminé » : cette réalité est un vrai scandale…

Tuer la victime de ce traitement inhumain n'est pas la chose à faire…

La levée du peuple des damnés

À bas le régime qui soumet des personnes dépendantes et vulnérables à une forme vicieuse de curatelle déguisée dans le seul et unique but de justifier le maintien d'un régime qui donne du pouvoir, un statut social et un salaire à des personnes présumées omnipotentes, omniscientes et infaillibles, jouissant sans aucune réserve du droit administratif de soumettre les personnes handicapées vulnérables à leur autorité!

Alors qu'une loi, même scélérate, est de facto présumée constitutionnelle.

Les préposés de l'État (les fonctionnaires), les cadres, comme les personnes qui prodiguent soins, assistance et accompagnement physique, devraient être plus souvent légalement sanctionnés pour abus de faiblesse et mauvais traitement envers les personnes vulnérables.

Le gouvernement fédéral manque à son devoir de protections vis-à-vis de ses citoyens vulnérables et dépendants. Car au-delà de la lettre et de l'esprit des lois, il y a le « traitement » infligé aux Québécois concernés au quotidien par les préposés de l'État québécois.

Cette situation impose que le gardien de la constitution canadienne agisse pour protéger et soustraire ces Canadiens de l'agir délictueux du gouvernement du Québec, qui sur le terrain autorise ses préposés à poser des gestes dérogatoires à l'honneur, à la dignité et à la liberté.

Ceci est en violation de la Constitution canadienne et de nos Chartes, des instruments juridiques puissants visant à déterminer et à protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens, en particulier des personnes vulnérables et dépendantes.

Tout cela alors que les personnes vulnérables et pauvres sont défavorisées en matière d'accès à la justice. L'impécuniosité ne devrait pas être un motif acceptable et toléré par la société pour justifier de leur incapacité à exercer leurs droits constitutionnels… mais!

Alors que la disproportion de moyens est manifeste entre l'État et cette catégorie de citoyens.

Alors que même en droit constitutionnel le fardeau de la preuve appartient aux demandeurs.

En ajoutant à cela une santé altérée ou une situation de handicap, il devient facile de croire que le législateur a volontairement érigé des barrières et des contraintes afin que certains citoyens puissent agir en despotes envers leurs concitoyens handicapés et vulnérables sans craindre quoi que ce soit ni quiconque.

En clair, des crimes sont commis parce que les victimes ne peuvent se défendre ni fuir leurs bourreaux.

Ou lorsque le crime se cache derrière la nécessité pour les victimes d'être assistées et accompagnées lors de la réalisation des activités quotidiennes.

Ou lorsque l'État met en en place la structure du crime parfait.

Au nom de la loi… Au nom de la non-ingérence et de la compétence exclusive… Au secours.

La liberté constitutionnelle réclamée par voie judiciaire est l'occasion de rediriger véritablement et valablement l'argent vers les services directs à l'usager. Les élus du Québec, qui nous ignorent sans vergogne et en toute impunité depuis trop longtemps, n'auront pas le loisir d'ignorer les ordonnances et jugements des tribunaux. Les élus ne pourront pas continuer à ignorer que leur silence complice engage leur responsabilité.

Les personnes handicapées osent enfin dirent stop à la persécution dont elles sont victimes chaque jour et qui est perpétrée par l'État du Québec et ses préposés.

La révolution est en marche et par les tribunaux nous vaincrons.

Lisa D'Amico

(Photos Flickr - maurizio, Flickr - Ville de Malartic & Flickr - OZinOH)

Les personnes handicapées le sont doublement!

Pourquoi les personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler sont-elles soumises à vie aux contraintes du régime de l'aide sociale? Disons-le franchement : ceci a pour effet de leur faire subir un second handicap, par l'État cette fois : ces personnes subissent sans aucune raison la dépendance, la pauvreté et des atteintes à leur dignité.

Des contraintes inacceptables

Pour bénéficier de l'aide sociale, chaque personne handicapée doit accepter des contraintes majeures durant sa vie entière.

Quelles sont-elles?

- La personne handicapée n'a pas le droit de vivre en famille avec un conjoint ayant un revenu;

- Elle n'a pas en conséquence la possibilité financière de choisir son lieu de résidence;

- Elle n'a pas le droit d'épargner plus de 5000$, quelle qu'en soit la raison;

- Elle ne peut percevoir un salaire et recevoir concurremment des prestations de l'aide sociale (sauf 100$ par mois);

- Elle ne peut quitter le Québec plus de 30 jours d'affilés;

- Elle n'a pas le droit d'étudier à temps plein.

Ces contraintes, dont la finalité est de ramener rapidement une personne sur le marché du travail en la scolarisant davantage ou en complétant sa formation, ou seulement de l'inciter à demeurer le moins longtemps possible dépendante de l'aide sociale, n'ont pas leur raison d'être dans le cas des personnes handicapées. Elles sont peut-être acceptables pour les personnes valides. Mais il s'agit tout de même de restrictions importantes aux libertés fondamentales, qui sont imposées à vie aux personnes handicapées. L'état d'assisté social ne devrait pas être une condition permanente.

Les personnes handicapées sont exposées davantage à la pauvreté durable que l'assisté social qui peut améliorer sa situation

Même bien formées et scolarisées, les personnes handicapées peinent à trouver du travail.

D'abord, les emplois pour les personnes handicapées sont le plus souvent à statut précaire et au salaire minimum. En effet, les attentes des employeurs du secteur privé en termes de rendement et de productivité sont élevées à l'égard de tous leurs employés, y compris ceux qui sont en situation de handicap.

Ensuite, les contraintes bureaucratiques du programme dédié à favoriser l'emploi des personnes handicapées sont un repoussoir pour les entreprises, qui ne l'utilisent guère.

Enfin, le Québec n'a pas non plus de politique obligeant les employeurs à embaucher un pourcentage déterminé de travailleurs en situation de handicap (comme en France). Une obligation légale instituant une discrimination positive en faveur des personnes handicapées pourrait pourtant contraindre les employeurs à les embaucher plus facilement.

"Cerise sur le sundae, si une personne handicapée accepte un travail, même à temps partiel, l'aide sociale sera TOTALEMENT supprimée [...]."

Cerise sur le sundae, si une personne handicapée accepte un travail, même à temps partiel, l'aide sociale sera TOTALEMENT supprimée, ainsi que son carnet médicaments dont la couverture est plus large que le programme de la RAMQ (exemple, l'aide sociale couvre partiellement les lunettes). Plus encore, la prise en charge de l'assistance et de l'accompagnement pour les activités quotidiennes n'est plus assurée par l'État durant les journées travaillées. Or, sans assistance et accompagnement, la personne handicapée ne peut travailler que si elle paye elle-même les services dont elle a besoin... Résultat : les personnes handicapées n'ont que peu ou pas d'accès au marché du travail, les contraignant à dépendre à vie de l'aide sociale et de ses contraintes.

Pour une prestation handicap accordée à vie et sans contrepartie

Les personnes handicapées ne pourraient-elles pas cumuler une prestation à vie, liée exclusivement à leur handicap et un travail rémunéré? (comme en France par exemple). Ne pourraient-elles pas avoir l'occasion de travailler, de manière à ajouter à leurs revenus, jusqu'à ce qu'elles atteignent, au moins, le seuil officiel de la pauvreté?

La société québécoise ne devrait-elle pas leur permettre de travailler en continuant à les soutenir au titre de la solidarité? Les prestations actuelles de l'aide sociale sont très en dessous du seuil officiel de la pauvreté.

Par ailleurs, la personne handicapée doit choisir entre des prestations d'aide sociale et une relation familiale avec un conjoint!

Si elle s'établit avec un conjoint de fait, les revenus de ce dernier sont considérés et la privent de ses prestations, ce qui la place dans un état de dépendance économique tant que dure leur relation. La personne handicapée est alors privée de toute autonomie décisionnelle en matière économique, comme la femme mariée d'autrefois.

En cas de mariage suivi d'un divorce, letribunal va exiger que le conjoint ayant des revenus verse une pension alimentaire à vie à la personne conjointe inapte à l'emploi.

N'est-ce pas un repoussoir à l'amour?

Il faut cesser de persécuter les personnes handicapées. Laissons-les vivre! Le remède est un recours collectif en Cour Supérieure

La demande en autorisation de recours collectif, qui sera déposée en ce mois d'octobre, a pour objectif d'obtenir un jugement déclaratoire sur le respect des droits fondamentaux des personnes handicapées dans les lois qui leur sont appliquées.

"Il s'agit de faire déclarer inconstitutionnelles, à l'égard des personnes handicapées, les dispositions législatives qui constituent une atteinte aux droits à l'égalité et à la liberté [...]."

Il s'agit de faire déclarer inconstitutionnelles, à l'égard des personnes handicapées, les dispositions législatives qui constituent une atteinte aux droits à l'égalité et à la liberté garantis respectivement par l'article 15 de la Charte canadienne, l'article 10 de la Charte québécoise, l'article 7 de la Charte canadienne, ainsi que d'autres articles pertinents de la Charte québécoise.

On ne voit pas comment les mesures contestées pourraient raisonnablement être considérées comme étant nécessaires pour améliorer la situation véritable des personnes handicapées du Québec. Nous ne croyons pas que mettre un terme à la violation des droits fondamentaux des personnes handicapées créerait le chaos au sein de la société québécoise.

Ce recours va contraindre le gouvernement à modifier les dispositions contestées à l'égard des personnes handicapées.

Toutes les catégories de personnes handicapées décrites dans le recours seront concernées, sans qu'elles aient la moindre démarche personnelle à faire. Un montant de dommages punitifs sera demandé par personne pour chaque atteinte aux droits fondamentaux dont elle a été victime.

Me Gérard Samet, Avocat au Barreau du Québec

(Photo Flickr - penguincakes)

Déçu de la politique

Ah la politique!

Tu te poses des questions au sujet de ton député et de son parti. Pendant les élections, le peuple devient l'objet de toutes les convoitises des gens qui se lancent en politique. Les nouveaux candidats sont plein de bonne volonté.

Après leur élection, ils assistent à une formation. Ils apprennent comment fonctionne la machine gouvernementale. À partir de cette formation, le peuple n'est plus dans le décor. Seule la machine les préoccupe. Ils n'ont plus le droit de nous parler ouvertement. Seule la ligne de parti compte. N'en veut pas à ton député, la politique est ainsi faite. Félix Leclerc le disait bien dans une de ses chansons. « Pendant les élections, il t'appelait son fiston. Après les élections, il avait oublié ton nom. »

Tu remarqueras aussi que le parti qui aspire au pouvoir est prêt à nous donner n'importe quoi. Une fois le pouvoir acquis, il accusa le parti qui détenait le pouvoir avant lui d'avoir gaspillé les fonds publics. Le nouveau gouvernement nous dit qu'il nous faut nous serrer la ceinture. L'autre a mal géré. Cela aussi fait partie de la chanson post-électorale.

Pour moi, il n'y a qu'une façon de faire avancer les choses. Il nous faut trouver un avocat qui nous aidera à faire respecter les chartes des droits. Un conseiller juridique.

Je me suis attaqué au mouvement des caisses populaire avec leurs guichets automatiques. Guichets qui ne sont pas accessibles aux personnes assises dans un fauteuil roulant. J'étais seul devant la commission, mais aussi seul devant l'avocate du Mouvement Desjardins. Bien certain, j'ai perdu ma cause. Cependant, j'ai beaucoup appris.

Il faut choisir une cible précise (ma caisse). Ne pas s'attaquer à l'ensemble du problème (toutes les caisses du Québec). Tenter de gagner une petite victoire. Une victoire à la fois. Il vaut mieux ronger l'arbre comme le ferait une fourmi que de l'attaquer à la tronçonneuse si nous voulons le vaincre, lui, sa grande résistance et toute la forêt d'amis qui l'entoure.

J'ai appris aussi que le geste que j'ai posé n'a pas été inutile. La prochaine fois qu'ils nous installeront des guichets non accessibles, la commission des droits saura que Desjardins a déjà été fautif. Un argument de plus dans mon panier.

Je suis un pionnier en ce qui a trait aux personnes handicapées. J'ai connu l'époque où des gens se déplaçaient avec des fauteuils roulants qui tenaient

"Parce qu'ils étaient en fauteuil roulant, ils sont décédés dans une extrême pauvreté et dans un complet anonymat."

debouts parce que la mère les avait renforcés avec des bouts de laine.

J'ai aussi été refusé dans une école au moment où nous faisions de la sensibilisation. Les bonnes sœurs croyaient que si elles me laissaient entrer dans l'école avec mon fauteuil, il arriverait un malheur dans cette école.

J'ai connu un avocat quadriplégique. Il était devenu avocat malgré qu'il veuille étudier en administration. La faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke n'était pas accessible à l'époque.

J'ai connus de grands génies. Parce qu'ils étaient en fauteuil roulant, ils sont décédés dans une extrême pauvreté et dans un complet anonymat. Pourtant, aujourd'hui, par leur travail non reconnu, des centaines de personnes gagnent leur vie. Pensons au transport adapté, au maintien à domicile.

Croyez-moi, nous sommes partis de très loin avec rien dans les années 1970. Pas de loi pour nous appuyer, pas de charte des droits non plus. Ce que j'apprécie aujourd'hui, c'est qu'il y a une relève. De jeunes personnes handicapées reprennent le flambeau. Nous, nous avons été patients. Les nouveaux le sont moins. Bravo!

Maurice Richard

(Photo Flickr - Luca Rossato)

Mouvement Citoyen Handicap-Québec : Une mission claire

- Dénoncer et corriger les injustices vécues par les personnes handicapées et leurs familles via des actions concrètes en regroupant le plus de gens concernés par ces situations inacceptables ;

- Informer les personnes handicapées et leurs familles sur leurs droits (accessibilité aux programmes et aux services, etc.) et effectuer des recherches si nécessaire afin de répondre à leurs interrogations ;

- Représenter individuellement et collectivement les personnes handicapées et leurs familles auprès des instances gouvernementales et communautaires.

Pour en savoir plus sur le Mouvement Citoyen Handicap-Québec et pour connaître ses revendications, visitez-nous au www.handicap-quebec.org.

Pour tout commentaire, questionnement, suggestion, demande de soutien, etc., n'hésitez pas à nous contacter !

Si vous avez des opinions, il nous fera plaisir de les publier !

☎ (450) 349-4008
✉ mchq@handicap-quebec.org
Facebook : Handicap-Québec
Twitter : @HandicapQuebec

Merci à l'équipe de chroniqueurs du web magazine et au chroniqueur invité !

Richard Guilmette
Karine Savard-Arsenault
Tina Gauthier
Alain Gaudet
Marilyne Turcot
Lisa D'Amico
Me Gérard Samet
Maurice Richard

© Can Stock Photo Inc. / rustyphil